LE PERMIS BOITE AUTOMATIQUE (BEA) dès 17 ans

Avant toutes formations, une évaluation sera réalisée afin de déterminer un volume d'heures prévisionnel pour obtenir le niveau d'aptitude requit le jour de l'examen. Des évaluations intermédiaires seront réalisées également tout au long de la formation.

Le principe est le même que le permis B, mais sans le souci de devoir passer les vitesses manuellement.

Le minimum horaire obligatoire est, pour cette formation, de 13h. L'évaluation faite préalablement à la formation nous permettra de définir un nombre d'heures de conduite qui pourrait être révisé tout au long de votre apprentissage selon vos efforts !

Vous obtiendrez un permis restreint aux seuls véhicules équipés de boite automatique mais, vous pourrez sans délai, faire une formation complémentaire de 7h en auto-école sans devoir repasser l'épreuve du permis de conduire.

En attendant votre demande de fabrication du permis de conduire normal faite exclusivement par l'auto-école, un certificat vous sera remis, vous permettant d'utiliser tous types de véhicule.